

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
*Séance du jeudi 12 juillet 2018***

Date de convocation	6 juillet 2018
Date d'affichage	6 juillet 2018

Membres en exercice	55
Membres présents ou représentés	45 (dont 11 pouvoirs)
Votants	45 (dont 11 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 12 juillet à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de Gréez sur Roc, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Thierry BODIN, M. Lucien BRETON, M. Stéphan CALIC (représentent M. André ROULLIER), M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET (ayant reçu pouvoir de M. Michel LANDAIS), M. Jean DUMUR, M. Jean-Paul DUBOIS (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Claude DROUET, Mme Patricia EDET (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARME), M. Dominique EDON, Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND (ayant reçu pouvoir de M. Jacky TACHEAU), M. Yves GOULLIER, M. André-Pierre GUTTET, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Josette JACOB, M. Daniel LAUGER (représentant M. Éric BARBIER et ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX (ayant reçu pouvoir de M. Claude GRIGNON), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Michel MARY (ayant reçu pouvoir de M. Jean-Pierre CIRON), M. Jannick NIEL, M. Philippe PASQUIER (représentant M. Christian LANDEAU), M. Willy PAUVERT (ayant reçu pouvoir de M. Jean THOREAU), Mme Sylvie PEAN (représentant M. Bernard MALLET), M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Daniel GUEDET), M. Michel ROUAUD, M. Xavier TERRIER (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Line LEDRU), M. Didier TORCHÉ (ayant reçu pouvoir de Mme Cécile KNITTEL), Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Éric BARBIER (représenté par M. Daniel LAUGER), M. Raymond BELLENCONTRE, M. Pierre BOULARD, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON (ayant donné pouvoir à M. Michel MARY), Mme Sophie DOLLON, M. Claude GRIGNON (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX), M. Daniel GUEDET (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), Mme Cécile KNITTEL (ayant donné pouvoir à M. Didier TORCHE), M. Michel LANDAIS (ayant donné pouvoir à M. Michel DIVARET), M. Christian LANDEAU (représenté par M. Philippe PASQUIER), Mme Marie-Line LEDRU (ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER), Mme Pascale LEVÈQUE, M. Bernard MALLET (représenté par Mme Sylvie PEAN), Mme Camille MORIN-BURRE, M. François ROULEAU, M. André ROULLIER (représenté par M. Stéphan CALIC), M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul DUBOIS), M. Jacky TACHEAU (ayant donné pouvoir à M. Philippe GALLAND), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Daniel LAUGER), M. Jean THOREAU (ayant donné pouvoir à M. Willy PAUVERT), Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Patricia VILLARME (ayant donné pouvoir à Mme Patricia EDET).

Secrétaire de séance : M. Gérard CLEMENT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS : RENOUELEMENT DES CONVENTIONS D'URBANISME AVEC CERTAINES COMMUNES NON MEMBRES DE LA CCHS – ADDITIF À LA DÉLIBÉRATION DU 28 MARS 2018

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°08-10-2013-005 du 8 octobre 2013 relative à la création d'un service communautaire d'instruction du droit des sols,
Vu le rapport du Président,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du départ de 16 communes du service instructeur selon les modalités suivantes :

- Non renouvellement au 1^{er} juillet 2018 pour les communes : Aillières Beauvoir, Le Breil sur Merize, Montfort le Gesnois, Marollette, Saint Corneille, Savigné l'Evêque, Soultré, Saint Cosme en Vairais, Saint Longis, Saint Rémy des Monts, Saint Rémy du Val, Origny le Roux,
- Résiliation à effet au 30 juin 2018 pour les communes de Neufchâtel en Saosnois et Nogent le Bernard, Courcemont et au 1^{er} septembre 2018 pour la commune de Beaufay.

RAPPELLE le renouvellement des conventions avec les communes d'Ardenay sur Merize, Dollon, Bessé sur Braye et Vibraye,

PREND ACTE de la volonté des communes de Lavaré, Sillé le Philippe, et Torcé en Vallée de renouveler leur convention pour des durées de 3 ans (Communes de Sillé le Philippe et Torcé en Vallée) et de 18 mois (Commune de Lavaré).

AUTORISE le Président :

- à signer une convention avec les 3 communes souhaitant renouveler leur convention,
- à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 45
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 12 juillet 2018

Pour extrait conforme
Le 13 juillet 2018

Le Président,

M. Didier REVEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20180712-D_12_07_2018_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2018

Affichage : 13/07/2018